38e ANNÉE N° 2902 PARAIT LE SAMEDI 11 AVRIL 1925

SISTERON JOURNAL

REPUBLICAIN DEMOCRATE

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS
PAYABLES D'AVANCE
DIX francs par an
ETRANGER port en sus

ADMINISTRATION ET RÉDACTION, 25, Rue Droite, 25, SISTERON
Fondateur : A TURIN — Directeur-gérant : M.-PASCAL LIEUTIER
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS
On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste
Les annonces sont reçues au Bureau du Journal ; à Paris, à l'Agence Havas, 62, rue de Richelieu, et dans les principales Agences.

ANNONCES
Judiciaires (la ligne).....1,00
Réclames (la ligne).....0,80
Commerciales (la ligne).....1,00
Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré.

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal de Sisteron s'est réuni mercredi soir 8 courant sous la présidence de M. Emile Paret, maire Seize conseillers assistaient à la séance.

Le conseil s'est occupé de la solution des affaires courantes parmi lesquelles nous relevons une demande de subvention du ministère des Beaux-Arts pour réparations du tambour et aux toitures de l'Eglise classée monument historique La dépense envisagée est de 38091 frs et l'Etat demande à la commune de vouloir bien prendre à sa charge une partie de cette dépense soit 13091 francs. La municipalité n'ayant pas été pressentie sur l'opportunité de ces travaux à effectuer la question est renvoyée à la Commission des travaux pour plus ample informé

Le Conseil décide ensuite de prendre à la charge de la commune une somme de 365 francs pour achat de matériel scientifique destiné au laboratoire de l'école Supérieure de jeunes filles à condition que l'Etat contribuera pour une égale somme à cet achat.

Sur la proposition de M le Maire et, conformément aux conclusions d'un rapport de M l'architecte communal, le Conseil décide de faire procéder à la réfection de la rue Poterie par un rechargement de la chaussée sans toucher au pavage existant.

Une subvention est allouée au Comité des fêtes de Printemps et une de 250 francs au Comité des Fêtes du faubourg la Baume.

Le Comité des fêtes de la ville de Digne qui organise un Corso pour les fêtes de la Pentecôte demandait au Conseil de vouloir bien devancer ou retarder la fête patronale de Sisron Cette demande n'a pu être prise en considération la fête de Sisteron étant fixée à cette date depuis près de 50 ans.

Après avoir statué sur diverses affaires de peu d'importance l'assemblée a accepté diverses demandes d'assistance qui lui étaient présentées.

Avant de clore la séance, M. le Maire a pris la parole et présente au Conseil le bilan moral et financier de la gestion de la municipalité actuelle. La situation financière est des plus satisfaisantes. L'excédent de recettes sur l'exercice 1924 clos au 31 mars, mais dont le total définitif n'est pas encore officiellement connu, sera supérieur à 100.000 francs, cet excédent va permettre la réfection de l'ancienne Mairie et la réalisation de divers travaux communaux tels que : réfection du passage de la Gardette, remplacement des bancs du cours et promenades publiques, réparation du vieux collège, etc.

En outre des dépenses incombant au budget il a été pris sur les ressources ordinaires de la commune, en sus de l'emprunt contracté une somme de 36.000 francs pour parfaire l'achat de la propriété du Chatillon et en acquitter les frais.

La question principale qui a fait l'objet de nos délibérations, a dit M. le Maire, est celle de l'adduction des eaux du Chatillon qui, dans un avenir prochain, pourront alimenter Sisteron en eau potable et nous permettre enfin la réalisation du projet de construction d'égouts si nécessaires à l'hygiène de la ville. Les travaux de captage qui viennent d'être effectués ont permis de découvrir, au niveau voulu, plusieurs sources dont le débit, en temps de sècheresse, sera suffisant pour nos besoins.

Les lois d'assistance ont été appliquées de la façon la plus large possible et la commune qui, en 1913, avait payé pour les vieillards, les femmes en couche et les familles nombreuses la somme de 7.800 fr. a déboursé en 1923 pour le même objet 20.000 francs.

La situation matérielle des employés communaux a été améliorée de façon à permettre à ces modestes travailleurs de pouvoir subvenir à leurs besoins.

Des réparations importantes ont été effectuées en 1924 aux locaux de toutes les écoles publiques.

Après avoir rappelé que grâce à ses efforts et aidé par le concours des représentants au parlement, le Conseil a pu obtenir de la Société des forces motrices de la Durance une subvention annuelle de 30.000 francs jusqu'à complet achèvement de l'usine hydro-électrique de Sisteron,

M. le Maire termine en ces termes : « Pendant notre passage à la Mairie nous n'avons eu, en dehors de toute considération politique, que le souci de la bonne gestion des deniers communaux et la réalisation des améliorations compatibles avec un budget de recettes que nous nous sommes ingéniés à accroitre dans la mesure du possible.

C'est donc avec le sentiment du devoir accompli que nous arrivons à l'expiration de notre mandat et je ne veux pas clore cette séance sans vous adresser à tous mes plus vifs remerciements pour le concours empressé que vous me m'avez jamais marchandé ainsi qu'à mon eminent et regretté prédécesseur M. Félix Thélène, à la mémoire duquel je suis heureux d'adresser en votre nom, un hommage ému de profonde gratitude. »

A l'unanimité le Conseil a voté des félicitations à M. le Maire pour sa sage et habile gestion.

ÉLECTIONS MUNICIPALES

En faisant publiquement étalage des grosses économies qu'a fait le Conseil municipal pendant sa gestion de 1919 à 1925 M. le Maire rend ainsi hommage au dévouement, à l'abnégation et à la sagesse administrative du Conseil à qui sans distinction d'opinion et de parti il a adressé ses félicitations. Pourquoi faut-il gâter le charme d'une si belle gestion? tout simplement par un peu d'énergie qui a fait défaut à M. Emile Paret dans une réunion tenue en petit Comité chez M. Joseph Turcan ?

M. Paret, maire, après une faible défense, a accepté qu'on mette en doute, en suspicion, disons le mot, le républicanisme de cinq conseillers municipaux, anciens électeurs d'Anglès, dont il louangait si fort, la veille, la bonne administration ; il les abandonne bénévolement en permettant qu'on discute leur attitude politique qui a été d'ailleurs la même que la sienne.

M. Paret aussi est un électeur de M. Anglès !...

Nous qui connaissons de toujours la sagesse de M. Paret Emile, sa pondération, ses actes et gestes réfléchis, nous sommes plus qu'étonné qu'il ait approuvé le principe d'une enquête sur cinq membres du Conseil, parmi lesquels nous sommes, alors que jeudi, vers 2 heures, il ne voulait admettre aucune condition pour la confection de sa liste dont il voulait garder seize membres... En acceptant cette enquête dont le résultat est déjà connu quant à nous, mais que nous n'acceptons pas, M. Paret Emile a renié tout simplement de bons sisteronnais républicains sincères, camarades de classe et de musique qui l'ont fait tour à tour adjoint, maire, et étaient prêts à le faire Conseiller général en juillet prochain, comme il en a l'intention.

Pour nous résumer disons qu'il a accepté de sacrifier à ses adversaires d'il y a quelques jours, aujourd'hui ses amis, neuf camarades de liste ; plus la place de trois retraits volontaires, ce qui fait que M. Paret, maire, demandera aux amis de M. Jourdan, 12 candidats pour sa liste, alors que lui n'en aura que 11. On devine aisément de quel coté sera la majorité pour le choix du maire si M. Paret est réélu.

M. Paret dit que tout cela s'arrangera. Souhaitons-le pour lui.....

Nous nous arrêtons, ne voulant pas à la veille des grandes réjouissances publiques qui vont avoir lieu dans notre ville mélanger la politique et les amusements. Nous nous réservons pour plus tard.

Vive Sisteron ! Vive la République !

Pascal LIEUTIER, *Conseiller Municipal.*

© VILLE DE SISTERON

Rubrique des Mutilés

Congrès départemental des Mutilés et Eprouvés de la guerre, des Basses-Alpes

Sous les auspices de MM. Gardiol député, M. le Préfet, M. le Maire de Digne, M. Jourdan, conseiller général, M. Nicolaï, délégué de l'U. F., de M. le Sous-Intendant militaire, a eu lieu à Digne dimanche dernier, le grand congrès annuel de la Fédération départementale des mutilés et éprouvés de la grande guerre.

Ce Congrès a été une de ces manifestations dont l'éclat se répercutera non seulement dans le département mais aussi dans toute la région du Sud-est.

Jamais la défense des mutilés, des veuves, orphelins et ascendants de la guerre, n'a trouvé dans les Basses-Alpes de plus ardents défenseurs, de plus éloquents avocats.

A 10 heures les congréssistes se rendent au monument aux Morts déposer une gerbe de fleurs en souvenir de leurs frères d'arme disparus.

A midi un banquet de 130 couverts servi à l'hôtel Maurel et Remusat réunissait tous les délégués des associations ; MM. Gardiol, député, M. le Préfet, M. le Maire de Digne, par leur présence rehaussaient l'éclat de cette grandiose manifestation

Tous nos éloges à nos amis de Digne qui, chargés de l'organisation matérielle du congrés se sont acquittés de leur tâche d'une façon merveilleuse.

A 2 heures au Théâtre municipal a lieu le congrès ou sont groupés plus de 400 mutilés, veuves et ascendants, venus de tous les points du département.

M. Lefrou, président de la Fédération, remercie MM. les invités, dans un discours très applaudi retrace les bienfaits de l'union et fait appel à la solidarité de toutes les victimes de la guerre.

A leur tour MM Colomb, Lombard, Millaud, rapporteurs des commissions, font avec éloquence, l'exposé des vœux et revendications des mutilés, veuves, orphelins et ascendants de la guerre ; A l'unanimité l'assemblée ratifie les décisions qui lui sont présentées.

M. Nicolaï, délégué de l'Union fédérale de Paris, en termes chaleureux parle du réajustement des pensions, de la retraite des anciens combattants, de la caisse des pensions et fait appel à l'union de tous pour éviter le retour au pareil carnage que nous avons subit, chaque phrases par lui prononcées vont au cœur de l'assistance et sont couvertes de frénétiques applaudissements.

M. le Maire, M. le Préfet, M. Gardiol en son nom et au nom de ses collègues assure les mutilés et éprouvés de la guerre de toute leur bienveillante sollicitude.

M. Jourdan termine la série des discours, nous assurant de concourir avec tout ce qu'il a d'âme et de cœur à la prospérité de notre fédération

Le Congrès termine chacun se donne rendez-vous pour le prochain qui aura lieu sans doute à Sisteron.

J H.

Secréteire de l'Amicale des Mutilés

Fêtes de la Mi-Carême

Programme des Fêtes du Printemps
(12 et 13 avril 1925)

Nous sommes heureux de donner ci-dessous le programme des Fêtes du Printemps :

Dimanche 12 avril

à 15 heures : Réception de la fanfare du 23 B C. A. (50 exécutants) ;

à 16 heures, Place de la Mairie, Grand concert, avec le concours du 23· B. C. A. et des *Touristes des Alpes* ;

à 21 heures, Brillante Retraite aux flambaux, farandole populaire, suivie de bal, rue de Provence.

Lundi 13 Avril

Réveil en fanfare par les clairons et tambours, Salves d'Artillerie.

A 10 heures, rond-point de la gare Réception de la Société musicale d'Oraison (40 exécutants) ;

à 10 h. 30, Grand défilé à travers la Ville avec les musiques réunies ;

à 11 heures, rue Saunerie, appéritif d'Honneur ;

à 13 h 30, Réception de la Musique de Laragne (55 exécutants) ;

à 14 heures :

Grand Corso Carnavalesque

(Huit mille francs de prix)

Formation du cortège au rond-point de la gare, défilé des chars, mascarades, cavalcades, analcades, automobiles fleuries, cyclistes, piétons, etc., et.. Pendant tout le parcours, Bataille de fleurs et de confetti ;

A 15 heures, place de l'Eglise, présentation au Jury des chars, groupes, etc. Défilé à travers la ville suivant l'itinéraire habituel ;

A 18 heures, **Grand Concert,** par les musiques réunies, distribution des prix ;

A 19 heures, Grands banquets populaires ;

A 21 heures, Exécution de Pacha XXXIII en effigie, Brillant feux d'artifice ;

A 22 heures, salle de l'Eldorado,

Grand Bal Veglione

Attractions diverses

Le meilleur accueil est réservé aux étrangers. Le programme détaillé sera distribué pendant le Corso.

Observations importantes

Tout participant au Corso devra être régulièrement inscrit. Des commisssaires (brassard rouge-jaune) seront chargès de la discipline de la cavalcade. Tout groupe ou chars qui ne se conformerait pas à leurs indications sera disqualifié d'office.

La vente des chansons et de tous autres objets souvenir est rigoureusement interdite pendant le Corso.

Le comité informe le public que seuls sont autorisés à quêter, à son profit, les porteurs de brassards rouge-jaune.

Le comité décline toute responsabilité en cas d'accidents.

* * *

Contrairement à ce qui avait été annoncé précédemmant, le Comité informe le public que le grand bal qui devait avoir lieu samedi soir 11 courant dans la salle de l'Eldorado n'aura pas lieu et, est reporté à une date ultérieure, que les journaux et le Tambourinaïré annonceront en temps opportun.

* * *

Grand Concert-Bal

Nouveau et gros succès pour le Comité des Fêtes, à l'occasion de la soirée de gala qu'il avait organisée dimanche soir dans la Grande salle de l'Eldorado.

Comme nous l'espérions le tout Sisteron était présent à cette intime soirée de famille pour le succés de laquelle tous les artistes locaux, étrangers et *Touristes des Alpes* rivalisèrent d'entrain et de brio.

Le Comité remercie bien sincèrement tous ces derniers, tous ceux qui directement ou indirectement ont bien voulu lui faire le sacrifice de leur entier et bénévole dévouement. Il n'oublie pas la sympathique population Sisteronnaise et étrangère qui par son constant et affectueux concours, lui a apporté tant de réconfort et lui a permis de tenir ses promesses en réalisant en peu de temps, un vaste programme de réjouissances saines et de premier ordre.

Chronique Locale

SISTERON

Sériciculture.

Les éleveurs de vers à soie de Sisteron sont invités à assister à une réunion qui aura lieu à la mairie de Ribiers le dimanche 12 avril à 14 heures en vue de s'entendre sur la création d'un syndicat régional d'éleveurs de vers à soie pour la défense de leurs intérêts.

—o—

Avis de concours.

Un concours pour l'emploi de dame sténo-dactylographe à l'Administration Centrale des P. T. T. et à la Directioe de la Caisse Nationale d'Epargne aura lieu le 2 juillet 1925.

Le nombre maximum des candidates est fixé à huit

La liste d'inscription sera close le 2 juin au soir.

Conditions d'âge : 17 ans au moins et 25 ans au plus au jour du concours.

Avantages de l'emploi. — Rétribution allant de 4 000 à 7.000 frs Indemnité de résidence 1 600 fr. par an. Indemnité de vie chère 720 frs.

Avis.

M. Pouquet ne répond plus des dettes que peut contracter son épouse née Lucie Estornel.

Docteur-Dentiste Américain

CETTIER LOYE

Tous les samedis à l'Hôtel de la Poste. **Travaux modernes.**

Avis. — M. IZARD, à l'honneur d'informer les familles qu'il est tient à leur disposition pour leçons de solfège et instrument, à domicile. S'adresser au bureau du journal.

—o—

Casino-Cinéma.

Voici le programme de la soirée de samedi à 9 heures et de la matinée de dimanche à 4 heures :

Pathé-Revue ; 7me *époque* de

« L'Enfant des Halles »

Blanchette, interprété par *Léon Mathot* et *Pauline Johnson* ; *Galant Commandant* scène comique avec le petit nègre l'Atrique.

—o—

Avis.

Pour être bien habillés sans trop dépenser, adressez-vous chez Mme veuve **André.** Vous y trouverez un grand assortiment de costumes confectionnés pour hommes, jeunes gens et enfants, un choix incomparable de draperies pour vêtements sur mesure, un rayon complet de chemises, de cravates et chaussettes dernière nouveauté.

Les vêtements de première communion avec leur prime-cadeau commencent à arriver et pourront satisfaire tous les goûts et toutes les bourses.

A Céder

Fonds de Commerce de Vins en gros

S'adresser à M. Lieutier, rue Saunerie, Sisteron.

Articles de Pêche en vente à la librairie Lieutier.

Bicyclette à vendre, S'adresser à la librairie.

Cycles et Motos Alcyon

Vente à crédit avec les mêmes garanties qu'au comptant, payables en 12 mois.

CYCLES AUTOS-SPORTS

Le vélo idéal pour un prix abordable **Ch. FERAUD,** Agence régionale exclusive, 65, Rue Droite (près la poste) Sisteron.

En consultant **Mme Giseh** vous aurez chance et réussite. Ecrire 14 P. A. Labadié Marseille. Joindre 50 c p. timbre.

Aux Asthmatiques

De tous les remèdes connus, aucun ne calme et ne guérit auss rapidement que la Poudre Louis Legras. Elle dissipe en 45 secondes, les plus violents accès d'asthme de catarrhe d'essoufflement, oppression, toux de vieilles bronchites, rhumes négligés, suites d'influenza, de pleurésie et autres affections des poumons. Ce précieux remède a obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900.

Une boite est expédiée contre mandat de 3 frcs 05 (impôt compris) adressé à Louis Legras, 1, Bd Henri-IV, à Paris.

Re Cr Notes 6.465

© VILLE DE SISTERON

Etude de Me ROUBAUD
Notaire à Sisteron

VENTE
AUX ENCHERES

Le **dimanche vingt-six avril** mil-neuf cent-vingt-cinq à **quatorze** heures en la salle de la mairie de **MISON**, il sera procédé par le ministère de **Me Roubaud** notaire à Sisteron à la Vente aux enchères publiques par

ADJUDICATION

au plus offrant et dernier enchérisseur, de divers immeubles situés à Mison dépendant de la succession Fournier Alphonse.

PREMIER LOT

Une **Parcelle** de terre labourable complantée d'amandiers, quartier de *Bois Domenge*, paraissant cadastrée section D. numéros 243 p. et 243 p. pour une contenance de 27 ares 80 centiares, confrontant midi, Corréard ; levant, Couton ; couchant Isnard ; nord Bontoux.

Mise à prix : Mille francs.

ci..... ..... **1000 francs**

DEUXIEME LOT

Une **Parcelle** en nature de pré et labour, quartier des *Treilles* paraissant cadastrée section B numéro 300 pour une contenance de 87 ares 60 centiares, confrontant : midi, chemin ; nord-est, Corréard et nord-ouest, Isnard.

Mise à prix : Mille francs.

ci..... **1000** francs.

TROISIEME LOT

UNE MAISON

d'habitation en façade sur la route nationale, hameau des Armands, comprenant vaste remise et écurie, grenier à foin, puits, caves, galerie sous la route nationale servant d'écoulement aux eaux, plusieurs pièces à usage d'habitation, galetas au-dessus, jardin et régales attenantes, le tout paraissant cadastré section D, Numéros 245 p. 246 p. et 247 p pour 11 ares, 62 centiares et confrontant au levant la Route nationale, Nord : Esclangon et Corréard, couchant : Mascon et Chauvet, midi : Chauvet.

Mise à prix, Onze Mille francs.

ci..... **11.000** francs.

QUATRIEME LOT

Passage au dessous des immeubles Esclangon, Brignaudy et Jourdan, avec 2 petites loges à cochons, cour et régales au-dessous, confrontant, couchant Esclangon, Brignaudy et Jourdan, midi et levant : Chauvet, nord Marrou et Esclangon, paraissant cadastré section B, numéros 249 p.

Mise à prix, Deux Cent francs.

ci..... ..... **200** francs.

CINQUIÈME LOT

Jardin sous le hameau des Armands, entouré de toutes parts par M. Chauvet, paraissant cadastré section B. numéro 251.

Mise à prix, Mille francs.

ci..... **1.000** francs

SIXIÈME LOT

Terre en nature de blâche, quartier de Bois Domenge, paraissant cadastrée section B. numéro 283 pour 63 ares, 60 centiares et confrontant au midi Bontoux, nord chemin, levant Bertrand, couchant Bardonnenche.

Mise à prix, Trois cent francs.

ci..... .. **300** franc.

SEPTIÈME LOT

Ablotissement

Tous les immeubles ci-dessus seront après les enchères partielles réunis en un seul lot et exposés aux enchères en bloc, sur la mise à prix formée par la réunion des enchères partielles ou des mises à prix.

Le tout sans garantie de numéros et contenance.

Pour tous renseignements s'adresser à Me Roubaud, notaire à Sisteron, détenteur du cahier des charges.

Signé, ROUBAUD.

ETAT-CIVIL

du 3 au 10 avril

NAISSANCES

Yvette Marthe Noëlie Meynier, rue Saunerie.

PUBLICATIONS DE MARIAGE

Entre Jean Louis Romain Chauvet, propriétaire à Sisteron et Denise Marie Eysseric, s. p. à Aix-en-Provence.

Décès

Xavier Martin, 77 ans, hôpital.

Etude de Me ROUBAUD
Notaire à Sisteron

Vente de Fonds de Commerce

PREMIÈRE INSERTION

Suivant contrat passé devant Me ROUBAUD, notaire à Sisteron le trente-un Mars mil-neuf-cent-vingt-cinq, enregistré à Sisteron le sept Avril mil-neuf cent-vingt-cinq folio 144, case 666, Monsieur **Monteil** Jules, industriel et dame **Paris** Marie-Thérèse, son épouse demeurant ensemble à Volonne ; et Madame **Monteil** Louise-Antoinette, épouse assistée et autorisée de Monsieur **Gabus** Paul-Bernard, négociants demeurant à Baratier, ont VENDU à Monsieur **Chedid** Edouard propriétaire demeurant à Volonne, le *fonds de commerce de minoterie et fabrique de Pâtes alimentaires* exploité à Volonne par les époux **Monteil-Paris**, connu sous le nom de *MOULINS DE VOLONNE ou ETABLISSEMENTS MONTEIL*, comprenant l'enseigne, le nom commercial, la clientèle l'achalandage, le matériel servant à son exploitation et les marchandises existant en magasin.

Les oppositions s'il y a lieu devront être faites dans les dix jours de la seconde insertion et seront reçues en l'étude de Me **Roubaud**, notaire à Sisteron.

Pour première insertion,
Signé : ROUBAUD

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Intérieur

Département des Basses-Alpes

Arrondissement de Sisteron

Canton de Turriers

Commune de Gigors

Visé pour valoir timbre gratis.

A Sisteron, le 24 mars 1925.

(Loi du 3 mai 1841.)

SERVICE VICINAL

Chemin Vicinal de Grande Communication N° 1 de Seyne à Apt. — Partie comprise dans la traverse du village de Gigors, sur une longueur de 308 mètres.

Publication du Jugement d'Expropriation

En exécution de l'article 15 de la loi du 3 mai 1841

De la grosse dûment en forme exécutoire d'un jugement rendu en audience publique par le Tribunal civil de première instance séant à Sisteron, département des Basses-Alpes, le vingt du mois de mars mil neuf cent vingt cinq, enregistré, il a été extrait ce qui suit :

Le Tribunal,

Vu la requête en date du six mars mil neuf cent vingt-cinq, présentée par M. le Procureur de la République, au nom de M. le Préfet, agissant dans l'intérêt de la commune de Gigors ;

Vu : 1° La décision du 7 décembre 1923 de M. le Président de la République, qui déclare d'utilité publique l'amélioration du chemin vicinal de grande communication n° 1 dans la traverse du village de Gigors ;

2° L'arrêté préfectoral du 22 septembre 1924 ordonnant l'enquête parcellaire dans le territoire de la commune de Gigors sur lequel les travaux du chemin vicinal de grande communication n° 1 doivent être exécutés ;

Un exemplaire du journal le *Sisteron Journal*, n° 2822, publié à Sisteron le 11 octobre 1924, où se trouve inséré et arrêté ;

Le certificat de M. le Maire de la commune de Gigors, constatant que l'arrêté a été publié et affiché ;

3° Le plan parcellaire dressé par les Agents-Voyers chargés de l'exécution des travaux indiquant les terrains et édifices dont la cession est nécessaire pour l'amélioration du chemin de grande communication n° 1 dans ladite commune ;

4° L'arrêté de M. le Préfet, en date du 22 septembre 1924, prescrivant l'ouverture d'une enquête, en conformité des articles 5, 6, 7 et 12 de la loi du trois mai mil huit cent quarante un ;

5° Ensemble les pièces relatives à ladite enquête, savoir :

Un exemplaire du journal le *Sisteron-Journal*, n 2822, publié à Sisteron le 11 octobre 1924, dans lequel se trouve un avis annonçant que les plans, état et autres pièces relatifs à l'amélioration du chemin vicinal de grande communication n° 1 sur le territoire de ladite commune, resteront déposés à la Mairie de cette commune pendant huit jours ;

Le certificat dressé par M. le Maire, constatant que le même avertissement a été publié à son de caisse ou de trompe et affiché dans ladite commune le 12 octobre 1924 ;

Le registre de l'enquête parcellaire ouvert le douze octobre mil neuf cent vingt quatre, clos le vingt-un octobre mil neuf cent vingt-quatre, contenant les déclarations et réclamations adressées ;

La délibération du Conseil municipal de Gigors, ainsi que l'avis du Sous-Préfet de Sisterod sur les résultats de l'enquête ;

6° L'arrêté préfectoral du ving-six novembre mil neuf cent vingt-quatre qui déclare cessibles, pour servir à l'amélioration du chemin vicinal de grande communication n° 1, sur le territoire de la commune dont il s'agit, les propriétés ou portions de propriétés désiguées dans l'état parcellaire annexé audit arrêté, et indique l'époque où il sera nécessaire d'en prendre possession ;

Vu les dispositions de la loi du trois mai mil huit cent quarante un sur l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

Vu l'article 16 de la loi du vingt-un mai mil huit cent trente-six ;

Ouï M. Caire, Président du Tribunal, en son rapport, et M. le Procureur de la République en ses conclusions ;

Après en avoir délibéré conformément à la loi, jugeant en dernier ressort ;

Attendu que toutes les formalités prescrites par la loi ont été remplies ;

Déclare expropriées, pour cause d'utilité publique légalement constatée, au profit de la commune de Gigors pour servir à l'amélioration du chemin vicinal de grande communication n° 1, sur le territoire de la commune de Gigors, les propriétés ou portions de propriétés désignées dans l'état parcellaire joint à l'arrêté de cessibilisé sus énoncé, duquel état copie demeurera annexée comme minute au présent jugement, après avoir été visée par le Président du Tribunal et par le Greffier, pour être expédiée en suite du jugement

Commet M. Vollaire, juge de paix à Turriers, pour remplir les fonctions attribuées par la loi au magistrat Directeur du Jury chargé de fixer les indemnités, et en cas d'empêchement désigne M. Porte, 2e suppléant du Juge de paix de Turriers, pour le remplacer ; ce qui sera exécuté suivant la loi, et nomme, pour faire partie du Jury spécial appelé à régler les indemnités, quatre Jurés titulaires et trois Jurés supplémentaires.

Fait et jugé en audience publique au Palais de Justice.

A Sisteron, le vingt mars mil neuf cent vingt-cinq, par MM. Caire, Président ; Tessendié, Juge ; Villevieille, Juge de paix à Sisteron, complétant le Tribunal suivant délégation à défaut d'autre Juge, en présence de M. Vias, Procureur de la République, assistés de M. Giraud, greffier.

Signés : Caire, Giraud.

Extrait du Tableau parcellaire des propriétés expropriées

No 5 du plan, section A, numéro 433, lieu dit « Le Village », en nature de cour démoli et sol, inscrit à la matrice des rôles sous le nom de M. Escuyer Joseph à Gigors et lui appartenant, d'une contenance de 16 centiares.

No 6 du plan, section A, numéro 392, lieu dit « Le Village », en nature de sol et cour actuellement grange et écurie, inscrit à la matrice des rôles sous le nom de M. Escuyer Joseph à Gigors et lui appartenant, d'une contenance de 33 centiares.

No 7 du plan, section A, numéro 391, lieu dit « Le Village », en nature de sol, cour et maison, inscrit à la matrice des rôles sous le nom de Demoiselle Lardier, chez Mlle Marcou, Place d'Aix, No 4, à Marseille, appartenant actuellement à M. Aubin Louis Célestin Bienvenu à Gigors, d'une contenance de 60 centiares.

No 13 du plan, section A, numéro 429 bis, au lieu dit « Le Brouas. en nature de pré, inscrit à la matrice des rôles sous le nom de M. Champsaur Joseph Placide et lui appartenant, d'une contenance de 35 centiares.

Pour extrait conforme :

Le Greffier du Tribunal,
Signé : GIRAUD.

L'Imprimeur-Gérant : Pascal LIEUTIER

© VILLE DE SISTERON

SISTERON-JOURNAL

est en vente

à Sisteron, chez Mlle REBATTU, vendeuse et au bureau du journal.
à Aix chez M. Martinet, tabacs, cours Mirabeau.
à Marseille, chez Mme Monier, kiosque 12, allées de Meilhan.

En vente à la librairie LIEUTIER

LE PLUS MODERNE DES JOURNAUX
Documentation la plus complète et la plus variée

EXCELSIOR

GRAND ILLUSTRÉ QUOTIDIEN à 25 cent.

Abonnements à EXCELSIOR	TROIS MOIS	SIX MOIS	UN AN
pour les Départements. ..	23 frs	43 frs	80 frs

Spécimen franco sur demande. - *En s'abonnant 20, rue d'Enghien, Paris, par mandat ou chèque postal (Compte n° 5970), demandez la liste et les spécimens des* **Primes gratuites** *fort intéressantes.*

DIMANCHE-ILLUSTRÉ

EXCELSIOR-DIMANCHE

Magazine illustré en couleurs pour les grands et les petits. **16 pages** .. .. **30 cent.**

Abonnts à DIMANCHE-ILLUSTRÉ	TROIS MOIS	SIX MOIS	UN AN
France et Colonies.	4 frs	7 fr. 50	14 frs

TUBERCULEUX BRONCHITEUX Chroniques facilement et à peu de frais Guéris par Elixir et Révulsifs Dupeyroux. Méthode gratis et franco sur demande au Dr DUPEYROUX, 5, Square de Messine, Paris, avec nombreuses attestations et Questionnaire pour *Consultation Gratuite.*

Lincoln Ford Fordson

VOITURES-CAMIONS-TRACTEURS

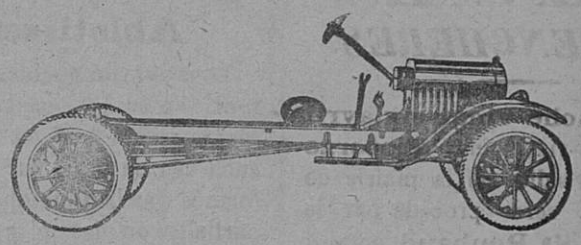

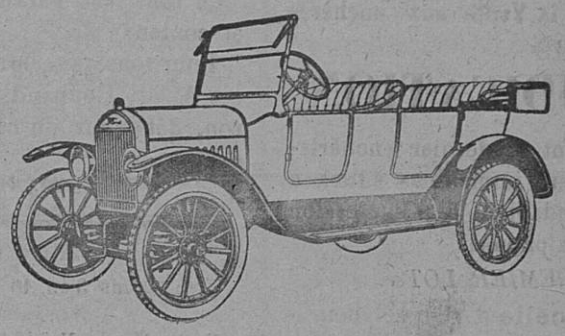

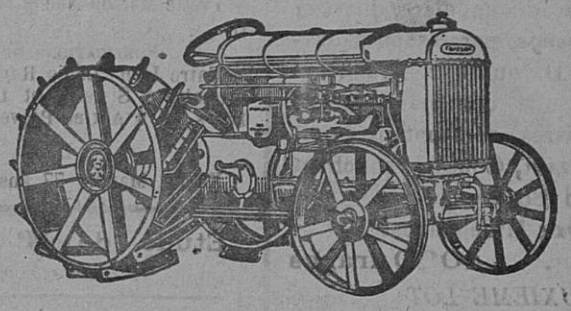

AUTOMOBILISTES !

Voulez-vous avoir entière satisfaction dans le choix de votre voiture, de votre camionnette qui vous servira pour vos déplacements ou au transport de marchandises.

Achetez une FORD

La voiture au meilleur marché qui donne le meilleur rendement. 10 litres d'essence aux 100 kilomètres.

Exposition de voitures neuves de différents modèles tous les samedis et jour de foire chez l'agent, Rue de Provence

Garage Moderne — **Françis JOURDAN**

Imprimerie - Librairie

Papeterie - Maroquinerie - Parfumerie

Pascal LIEUTIER

25, RUE DROITE - SISTERON

Fournitures scolaires et de bureaux

Cahiers - Serviettes - Musettes - Encre
Stylos - Crayons - Compas, - Règles

ARTICLES DE FANTAISIE

Imprimés en tous genres - Affiches Labeurs, Régistres, Carnets à souche, Cartes de visite et d'adresse, Factures.

R. C. Sisteron 117.

MAGASIN DE CHAUSSURES

Ancienne Maison CHASTEL

E. JULIEN

Rue Saunerie — SISTERON — Près de la Poste

Ne souffrez plus des pieds

Vous trouvez aussi chez JULIEN tous les appareils du Docteur SCHOLL pour les pieds sensibles ou déformés

Grand assortiment de Chaussures de luxe, sport, travail

pour

hommes, femmes, fillettes, garconnets et bébés

Pour les réparations continuer de s'adresser au magasin de la Rue Droite N° 11.

Seul dépositaire de la marque

« Inusor »

Grand choix de pantouflles à semelle pneu d'auto qui est plus durable et moins chère que le cuir.

R. C. Sisteron 20.

Le gérant,

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre, le Maire,

© VILLE DE SISTERON